

PRÉSENTATION DES ÉTUDES

La formation est dispensée sur 6 semestres à temps complet à raison de 35 heures de cours ou de stages par semaine.

Le programme des études est fixé par le Ministère de la Santé et des Sports par un arrêté du 05 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute (JORF du 08 juillet 2010) suite à la réingénierie du diplôme d'ergothérapeute.

Dorénavant la formation est inscrite dans le système universitaire Licence-Master-Doctorat (LMD) : une partie des cours sera assurée par des enseignants universitaires et l'autre partie par des professionnels.

Le cursus se décline en :

- Unités d'enseignement
- Unités d'intégration
- Formation Clinique (Stages)

selon un rythme semestriel et avec l'octroi de crédits de formation (ECTS) sur la base de 30 crédits par semestres soit 180 crédits européens au total.

Le diplôme d'Etat d'ergothérapeute est délivré si l'étudiant a acquis les 180 ECTS du programme. Dans le même temps, le grade de Licence est remis.

> Télécharger la plaquette de présentation des études

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

Ergothérapie : Livret de formation (PDF, 764 Ko)

